

0781205L  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY  
31 RUE ALEXANDRE DUMAS  
78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : 0139210039

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4  
Numéro d'enregistrement : 49  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 28  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 03/04/2023

Sous la présidence de : Marianne Goldenberg

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à un échange avec l'Allemagne sur l'année scolaire 2023-2024 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ALLPROJET

Caractéristiques générales :

Le Conseil d'administration donne son accord sur la réalisation d'un échange avec l'Allemagne sur l'année scolaire 2023-2024.

Les élèves français se rendront à Aschaffenburg du 21 au 29 septembre 2023 soit 9 jours. Les élèves allemands viendront en France du 22 au 30 avril 2024.

Le nombre de participants est fixé à 35 : 32 élèves (futurs élèves de 4ème bilangue allemand et de LV2 allemand) et 3 accompagnateurs.

Le voyage est facultatif.

Modalités de financement :

Le Conseil d'administration donne son accord au projet de budget de voyage présenté en équilibre et joint à la présente délibération.

Deux régies temporaires d'avances seront créées : l'une d'un montant de 3 000.00 € pour la réalisation de menues dépenses à l'étranger, l'autre de 500.00 € pour la réalisation de menues dépenses lors de l'accueil des élèves allemands en France. Le régisseur désigné est Madame PHILIPP, professeur et responsable du projet.

La participation prévisionnelle et volontaire des élèves est fixée à 160.00 € (assurance annulation comprise).

Le Conseil d'Administration autorise l'établissement à percevoir deux dons : l'un de l'Association Jules Verne d'un montant global de 480.00 € pour le financement des frais des accompagnateurs, l'autre du Foyer-Socio-Educatif de 1 500 € pour le voyage. Les dons s'effectueront par chèques libellés à l'ordre de l'Agent comptable du collège Debussy.

Pour la réalisation de ce voyage, il sera fait appel, dans le cadre de la réglementation en vigueur portant sur les marchés publics, à un voyageur (transport). A ce titre, le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer le contrat et ses avenants.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0